

## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 16-sept.-2019

Date de révision 02-avr.-2024

Numéro de révision 4

## 1. Identification

Nom du produit Platinum, nominally 27%, cobalt, nominally 3% on Vulcan XC72

Carbon

Cat No.: 47395

Synonymes Aucun renseignement disponible

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Company

#### Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6, Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

## 2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Solides inflammablesCatégorie 2Sensibilisation respiratoireCatégorie 1Sensibilisation cutanéeCatégorie 1Mutagénicité sur les cellules germinalesCatégorie 2CancérogénicitéCatégorie 1BToxicité pour la reproductionCatégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

# Platinum, nominally 27%, cobalt, nominally 3% on Vulcan XC72 Carbon

Matière solide inflammable

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Peut provoquer le cancer

Peut nuire à la fertilité



#### Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection respiratoire

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

## **Entreposage**

Garder sous clef

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

## 3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Noir de carbone	1333-86-4	70
Platinum	7440-06-4	27
Cobalt	7440-48-4	3

#### 4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

**Inhalation** Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Obtenir des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée,

démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des

maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclairAucun renseignement disponibleMéthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures
Inférieure
Sensibilité aux chocs
Sensibilité aux décharges
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

électrostatiques

#### Dangers spécifiques du produit

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). l'oxyde de platine. Cobalt oxides.

Non applicable

## Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

<u>NFPA</u>

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
2 2 0 N/A

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éviter la formation de poussière.

Précautions environnementales Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux

souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts

sanitaires.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

## 7. Manutention et stockage

Manutention Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation

adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et

l'inhalation. Éviter la formation de poussière.

#### Entreposage.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
		nnique					
Noir de carbone	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	(Vacated) TWA:	IDLH: 1750			
						3.5 mg/m <sup>3</sup>	mg/m³
						TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
							TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Platinum	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	(Vacated) TWA:	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
						1 mg/m <sup>3</sup>	_
Cobalt	TWA: 0.02	TWA: 0.02	TWA: 0.02	TWA: 0.02	TWA: 0.02	(Vacated) TWA:	IDLH: 20 mg/m <sup>3</sup>
	mg/m³	mg/m³	mg/m³	mg/m³	mg/m³	0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05
						TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	mg/m³

#### Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

#### Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
Viton (R)	fabricant		éclaboussures seulement

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu **Type de filtre recommandé:** bas point d'ébullition solvant organique Type AX Brun conforme au EN371 Type A Brun

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Poudre Solide

Aspect Noir
Odeur Aucun renseignement disponible

Seuil de perception de l'odeurAucun renseignement disponiblepHAucun renseignement disponiblePoint/intervalle de fusionAucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition
Point d'éclair
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

SupérieuresAucune donnée disponibleInférieureAucune donnée disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponible

Densité de vapeur Non applicable

DensitéAucun renseignement disponibleSolubilitéAucun renseignement disponible

Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation Non applicable

Température de décomposition Aucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable

#### 10. Stabilité et réactivité

**Danger de réaction** Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter** Produits incompatibles.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), l'oxyde de platine, Cobalt oxides

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

#### 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Mist CL50 Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 5

mg/l.

#### Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Noir de carbone	LD50 > 15400 mg/kg (Rat)	LD50 > 3 g/kg ( Rabbit )	LC50 > 4.6 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h
Cobalt	LD50 = 6171 mg/kg (Rat)	Non inscrit(e)	LC50 < 0.05 mg/L (Rat) 4 h

**Toxicologically Synergistic** 

Aucun renseignement disponible

**Products** 

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Irritation** Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Noir de carbone	1333-86-4	Group 2B	Non inscrit(e)	A3	X	A3
Platinum	7440-06-4	Non inscrit(e)				
Cobalt	7440-48-4	Group 2A	Reasonably	A3	X	A3
		,	Anticipated			

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program) NTP : (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

A1 - Confirmed Human Carcinogen

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains

A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

**Effets sur la reproduction** Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rincage: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des

maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les Aucun renseignement disponible

#### perturbateurs endocriniens

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

## 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Noir de carbone	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	EC50: > 5600 mg/L, 24h
				(Daphnia magna)
Cobalt	Non inscrit(e)	LC50: > 100 mg/L, 96h static (Brachydanio rerio)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

Persistance et dégradabilité peuvent persister

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

#### 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

## 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1325

Nom officiel d'expédition FLAMMABLE SOLIDS, ORGANIC, N.O.S.

Nom technique Platinum, Cobalt

Classe de danger 4.1 Groupe d'emballage II

TMD

No ONU UN1325

Nom officiel d'expédition FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.

Classe de danger 4.1 Groupe d'emballage II

**IATA** 

No ONU UN1325

Nom officiel d'expédition FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.

Classe de danger 4.1
Groupe d'emballage

IMDG/IMO

No ONU UN1325

Nom officiel d'expédition FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.

Classe de danger 4.1 Groupe d'emballage II

### 15. Informations sur la règlementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: X = liste

#### Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory	EINECS	ELINCS	NLP
-					notification -			
					Active-Inactive			

# Platinum, nominally 27%, cobalt, nominally 3% on Vulcan XC72 Carbon

Noir de carbone	1333-86-4	X	-	Х	ACTIVE	215-609-9	435-640-3	-
Platinum	7440-06-4	Х	-	Х	ACTIVE	231-116-1	-	-
Cobalt	7440-48-4	Х	-	Х	ACTIVE	231-158-0	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Noir de carbone	1333-86-4	X	X	X	Х	X	X	Х	Х
Platinum	7440-06-4	Х	KE-28808	Х	-	Х	Х	Х	Х
Cobalt	7440-48-4	Х	KE-06060	Х	-	Х	Х	Х	Х

#### Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Noir de carbone			Subject to Monitoring and Surveillance Activities
Cobalt	Part 1, Group B Substance	Schedule I	Subject to Monitoring and Surveillance Activities

#### Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

#### Autres réglementations internationales

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Noir de carbone	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
Cobalt	-	Use restricted. See item 30. (see link for restriction details) Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	

#### Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

		Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants	Potentiel de	Restriction des
--	--	-----------	---------	----------	---------------	--------------	-----------------

			organiques persistants	destruction de l'ozone	substances dangereuses (RoHS)
Noir de carbone	1333-86-4	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Platinum	7440-06-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Cobalt	7440-48-4	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Noir de carbone	1333-86-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Platinum	7440-06-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Cobalt	7440-48-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## 16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation16-sept.-2019Date de révision02-avr.-2024Date d'impression02-avr.-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

## Fin de la fiche de données de sécurité